

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 19 DECEMBRE 2016**

**Présents :** ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD, Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.  
**Secrétaire de séance :** DORLY Dominique

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2016-110 : SEDI 38 – plan de financement enfouissement Basse Tension (BT) / France Télécom (FT) place de la République et impasse de la Perception.
- 2016-111 : fonctionnement école de musique 2017- demande de subvention Conseil départemental de L'Isère.
- 2016-112 : convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe avec l' ASA des Espinasses.
- 2016-113 : Ouverture de commerces le dimanche.
- 2016-114 : Elections des délégués représentant la commune de Chatte au sein de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan.
- 2016-115 : convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'une école de Vinay pour un enfant de Chatte accueilli en ULIS-école – année scolaire 2016-2017.
- 2016-116 : Subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Chaumont.
- 2016-117 : Décision modificative n°2- Budget Eau et Assainissement.
- 2016-118 : Convention avec le Conseil départemental de l'Isère, relative à l'aménagement du carrefour au lieu dit « CHAPAIZE »: Croisement RD 27 / Voie communale 2.
- 2016-119 : Vœu du maintien du bureau de Poste de la commune de CHATTE.
- 2016-120 : Budget communal- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 €

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **PRENDRE ACTE** du plan de financement prévisionnel concernant l'affaire intitulée :

Collectivité commune de Chatte

Affaire n° 15.713.095

Enfouissement BT/FT place de la République et impasse de la Perception

1- sur les réseaux de distribution publique d'électricité

- du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- le prix de revient prévisionnel TTC : 163 842 €

- les financements externes : 76 018 €

- Participation prévisionnelle : 87 823 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acomptes de 50%, puis solde) 83 951 €

- du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- le prix de revient prévisionnel TTC : 16 126 €

- les financements externes : 5 713 €

- Participation prévisionnelle : 10 413 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acomptes de 50%, puis solde) 9 912 €.

- de **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère concernant le fonctionnement de l'école de musique municipale pour l'année 2017 selon le tableau de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Subvention CDI	6 000.00 €	5.94 %
Cotisations adhérents	21 010.50 €	20.81 %
Autofinancement	73 969.74 €	73.25 %
TOTAL HT	100 980.24 €	100.00 %

- d'**APPROUVER** les dispositions concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition à l'ASA des Espinasses d'un adjoint administratif de 1ère classe pour trois heures minimum par semaine et pour une durée de 1 an - à compter de janvier 2017 - afin d'effectuer le secrétariat et la comptabilité de celle-ci. Le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère a été saisi pour avis et cette mise à disposition ne prendra effet que lorsque celui-ci aura été délivré.
- d'**AUTORISER** l'ouverture des commerces le dimanche sur la commune de Chatte, soit : dimanche 15 janvier 2017 / dimanche 10 décembre 2017 / dimanche 17 décembre 2017 / dimanche 24 décembre 2017 / dimanche 31 décembre 2017. Cette liste a donc été établie après concertation avec les commerçants et selon le cadre de la loi dite loi MACRON (Article 250 de la loi).
- d'**ELIRE** trois délégués communautaires parmi les délégués sortants afin de représenter la commune de Chatte au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes du Sud Grésivaudan et après dépôt d'une unique liste de candidats. Cette liste ayant obtenu dix-neuf voix permet donc de désigner M. André ROUX, Mme Dominique DORLY et Mme Nicole BUISSON en tant que représentants de la commune de Chatte au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan.
- d'**ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 60 euros à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Chaumont suite à leur courrier nous informant de l'inscription d'un jeune chattois dans leur établissement.
- d'**APPROUVER** la décision modificative n°2 au budget Eau et Assainissement selon les modalités suivantes :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 020: Dépenses imprévues (invt)	2 731.89 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>2 731.89 €</b>	
D 1641 : Emprunts en euro		2 731.89 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>2 731.89 €</b>

- d'**APPROUVER** la signature d'une convention avec le Conseil départemental de l'Isère relative à l'aménagement du carrefour au lieu-dit « CHAPAIZE » : Croisement RD 27/ Voie communale 2 consistant en la réalisation de l'aménagement d'un carrefour tourne à gauche pour améliorer la visibilité des véhicules venant de la VC 2 et débouchant sur la RD 27. Les travaux ont été estimés à 114 008.60 euros HT (108 308.60 euros de travaux et 5 700 euros d'acquisitions foncières) et le montant de participation financière de la commune s'élèvera à 28 502.15 euros HT.
- de **DEFENDRE** le maintien d'une poste « de plein exercice » aux conditions actuelles de services, sur la commune de Chatte et de donner un avis défavorable au changement de statut « du point de contact » proposé par le groupe LA POSTE. En effet, le Maire et la municipalité soulignent les services de proximité rendus aux usagers et aux clients professionnels par le bureau de Poste, qui participe de la vitalité de la commune située en zone rurale. Les élus accordent une importance particulière à assurer la pérennité de la présence postale à CHATTE, commune qui investit dans son développement par la création de logements, équipements de services et commerces notamment, et qui est un lieu de transit important des villages environnants, ainsi que des sites touristiques alentours.
- d'**OUVRIR** une ligne de trésorerie de 400 000 € via la Banque Postale, afin de pallier au décalage entre les dépenses à mandater et les recettes de subventions attendues de la part de l'Etat et des collectivités territoriales au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, aux conditions énoncées ci-dessous, et de prendre l'engagement de provisionner en priorité les sommes nécessaires au remboursement du capital :
  - Prêteur : La Banque postale
  - Objet : Financement des besoins de trésorerie
  - Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
  - Montant maximum : 400 000 €
  - Durée maximum : 364 jours
  - Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,980 % l'an
  - Base de calcul : exact/360 jours
  - Modalités de remboursement : Paiement trimestriel à terme échu des intérêts – Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
  - Date d'effet du contrat : le 19/01/2017
  - Date d'échéance du contrat : le 18/01/2018
  - Garantie : Néant
  - Commission d'engagement : 600 €
  - Commission de non utilisation : 0,10% du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu
  - Modalités d'utilisation : Tirages / Versements – Procédure de crédit d'office privilégiée – Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes

Le Maire  
André ROUX